

# DÉCOUVRIR JURISOURCE.CA

**Présenté par :**  
Michèle LeBlanc  
Bibliothécaire, Université de Moncton  
Membre du comité consultatif de Jurisource.ca



# POURQUOI JURISOURCE.CA?

En français



Pancanadien



Gratuit!



# ÉVOLUTION DU SITE

---

## *Moments marquants*



**2013**

Lancement  
du site

**2016**

Infolettres

**2018**

Blogue

**2019**

Zone  
membre

**2020**

Modules de  
cyberapprentissage

**Aujourd'hui**

11 000 +!

# NOS RESSOURCES

---



## Équipe Jurisource.ca

- Résumés d'arrêt
- Schémas juridiques
- Lexiques
- Dossiers thématiques
- Modules de cyberapprentissage



## Partenaires pancanadiens

- Ministères
- Magistrature
- Cabinets
- Centres de terminologie juridique
- Universités

TESTAMENT de \_\_\_\_\_, de la ville de \_\_\_\_\_, dans la province de l'Ontario, rédigé le \_\_\_\_\_ (jour et mois) 20\_\_.

## I. RÉVOCATION

Je révoque tout testament et codicille antérieur fait par moi.

## II. EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE ET FIDUCIAIRE

Je nomme mon/ma \_\_\_\_\_ (lien avec le testateur),

\_\_\_\_\_ (nom), c  
mentaire et fiduciaire de ma :  
pas apte à agir ou refuse d'ag  
ma succession, et que tout ou  
testament n'a pas été entière  
exécuteur testamentaire et fic

Dans mon testament, « fid  
testamentaire et fiduciaire de

## III. TRANSFERTS AU FII

Je remets au fiduciaire de ma  
quels qu'ils soient et où qu  
je détiens un pouvoir générale  
suivantes :

### 1. Biens meubles

Le fiduciaire de ma successi  
mon/ma \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_  
la province de \_\_\_\_\_

## QUITTANCE COMPLÈTE ET DÉFINITIVE

EN CONTREPARTIE des paiements versés jusqu'à ce jour par [INSCRIRE LE NOM] et de la somme additionnelle de [INSCRIRE LE MONTANT], y compris les frais d'avocats, la TVH et les débour taxables, dont j'ordonne le paiement à [INSCRIRE LE NOM], je soussigné, en mon nom et au nom de mes héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs et ayants droit, dégage et libère à tout jamais, sans restriction ou réserve, ladite [INSCRIRE LE NOM], y

### 1. Conditions générales

#### *Contrat familial*

1.1 La partie 1 et la partie 2 reconnaissent et conviennent chacune que le présent accord est un accord de séparation conclu en vertu de l'article 54 de la *Loi sur le droit de la famille* et un contrat familial qui prévaut sur toutes les questions abordées dans la *Loi sur le droit de la famille*.

#### *Aucune déclaration*

1.2 Aucune déclaration, entente accessoire, garantie ou condition n'a d'incidence sur le présent accord. Aucune entente implicite ne découle du présent accord, et le présent accord intervenu entre les parties constitue l'entente complète entre elles.

#### *Réconciliation*

1.3 Si la partie 1 et la partie 2 conviennent de tenter de se réconcilier, mais qu'elles ne cohabitent pas plus de 90 jours, le présent accord ne sera pas touché. Si elles cohabitent pendant plus de 90 jours, le présent accord deviendra nul, sauf que les transferts ou les paiements effectués jusqu'à ce moment-là ne seront ni touchés ni invalidés.

#### *Nullité des conditions*

1.4 Sauf disposition contraire du présent accord, l'invalidité ou le caractère inopérant d'une condition du présent accord n'a pas d'incidence sur la validité ou la force exécutoire de toute autre condition. Toute condition invalide sera considérée comme dissociée des autres conditions.

#### *Titres*

1.5 Les titres des articles contenus dans le présent accord sont fournis à des fins pratiques uniquement et n'ont pas d'incidence sur le sens ou l'interprétation de toute condition de l'accord.

1.6 L'une ou l'autre des parties peut présenter une requête en divorce pour cause de séparation depuis un an à compter du [date de la séparation]. L'autre partie collaborera en ce qui concerne la signification de la requête. La procédure de divorce se déroulera de façon non contestée.

1.7 Les dépens relatifs à toute requête en vue d'obtenir un jugement ou une ordonnance de divorce sont à la charge de la partie qui engage le processus de divorce.

1.8 Si un jugement ou une ordonnance de divorce est rendu, toutes les conditions du présent accord demeurent en vigueur.

#### *Lois de l'Ontario*

1.9 L'interprétation du présent accord est régie par les lois de l'Ontario.

#### *Force exécutoire à l'égard de la succession*

1.10 Le présent accord demeure en vigueur après le décès de la partie 1 et de la partie 2 et s'applique au profit des héritiers, exécuteurs testamentaires, fiduciaires de la succession, représentants successoraux et ayants droit de la partie 1 et de la partie 2, et les lie.

#### *Modifications par écrit*

1.11 Toute modification au présent accord doit être faite par écrit, datée et signée par les parties devant témoins.

#### *Signature de tout document*

1.12 La partie 1 et la partie 2 signeront tous les documents nécessaires pour donner effet au présent accord.

#### *Divulgaration de l'information financière*

1.13 La partie 1 et la partie 2 ont divulgué leurs revenus, éléments d'actif et éléments de passif qui existaient à la date du mariage, de la séparation et du présent accord. Chacune des parties est pleinement et entièrement convaincue d'avoir obtenu tous les renseignements nécessaires à la conclusion du présent accord et renonce par les présentes à son droit d'obtenir tout autre renseignement relatif aux revenus, aux éléments d'actif ou aux

JE RECONNAIS ÉGALEMENT que le présent règlement englobe un règlement de toutes les demandes passées, actuelles et futures d'indemnités d'accident légales à l'encontre de [INSCRIRE LE NOM] à l'égard de l'accident. Je comprends que, par suite de la signature de la présente quittance, il me sera interdit à tout jamais de formuler une réclamation par voie de médiation, de demande, de litige, d'arbitrage ou d'appel, ou au moyen d'une demande de modification d'une ordonnance, ou d'une demande de contrôle judiciaire, concernant l'établissement du droit à des indemnités d'accident légales ou du montant de celles-ci ou encore

des intérêts accumulés sur le montant en question jusqu'à la date de la présente quittance, ou l'indemnité spéciale ou des dommages-intérêts toute conduite jusqu'à la date de la présente

demandé et obtenu des conseils juridiques

S AVOIR REÇU l'avis de divulgation de des *Règlements révisés de l'Ontario de 1990*, de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario.

dit paiement ou ladite promesse de paiement admission de responsabilité de la part de

[INSCRIRE LE NOM], ai apposé ma signature ci-

\_\_\_\_\_  
[INSCRIRE LE NOM]



Terminé



Résultat

# TERMINOLOGIE | LEXIQUES

Plus de 200 ressources  
touchant la terminologie  
juridique en français

Plus de 190 lexiques

 JURISOURCE.ca  
Le site de la common law en français

Défaut de comparaître aux date, heure et lieu fixés dans l'ordonnance concernant l'analyse génétique	<i>Failure to appear at the place, day and time set out in an order concerning DNA analysis</i>	487.0551 (1)
Omission de se conformer à une ordonnance autorisant le prélèvement d'échantillons de substances corporelles	<i>Failure to comply with order authorizing the taking of samples of bodily substances</i>	487.0552 (1)
Omission de se conformer à une ordonnance en vertu de la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels	<i>Failure to comply with an order under the Sex Offender Information Registration Act</i>	490.031
Défaut de se conformer à l'ordonnance restreignant la publication de la preuve recueillie lors d'une enquête préliminaire	<i>Failure to comply with an order restricting publication of evidence taken at preliminary inquiry</i>	539 (3)
Défaut de comparaître de l'organisation	<i>Non-appearance of an accused organization</i>	556 (2)
Défaut de se conformer à une ordonnance de probation	<i>Failure to comply with probation order</i>	733.1
Défaut de paiement d'une amende	<i>Default of payment of a fine</i>	734 (3)
Manquement aux conditions d'une ordonnance de sursis	<i>Breach of a condition of a conditional sentence order</i>	742.6 (1) a)

## Point de langue : Manquement à une ordonnance

Le mot « bris » est couramment utilisé pour désigner le fait de ne pas respecter une ordonnance, un engagement, une promesse, etc. Cependant, le Petit Robert définit le mot « bris » comme étant une « action de briser ou de se briser ». Ce terme est donc à éviter dans le contexte d'un manquement à une ordonnance.

La liste suivante indique une variété de termes employés dans le *Code criminel du Canada* pour désigner ce non-respect :

Français	Anglais	Disposition
Défaut de remettre les autorisations ou autres documents	<i>Failure to surrender authorization, etc.</i>	117.01 (2)
Désobéissance à une ordonnance du tribunal	<i>Disobeying order of court</i>	127 (1)
Bris de prison	<i>Prison breach</i>	144
Omission de comparaître ou de se livrer	<i>Failure to attend court or surrender</i>	145 (2)
Omission de se conformer à une citation à comparaître ou à une sommation	<i>Failure to comply with appearance notice or summons</i>	145 (3)
Omission de se conformer à une promesse	<i>Failure to comply with undertaking</i>	145 (4)

# BOÎTES À OUTILS

Outils de terminologie juridique en français

Outils d'aide à la rédaction en français

**Dictionnaires en français**

- [Dictionnaire de l'Académie Française](#)
- [Dictionnaire Larousse en ligne](#)
- [Dictionnaire de la société Blue Painter](#)
- [Grand dictionnaire terminologique \(GDT\)](#)
- [Le dictionnaire visuel](#)
- [Le Robert - Dico en Ligne](#)

**Dictionnaires bilingues**

- [Dictionnaire Collins](#)
- [Dictionnaires Larousse bilingues en ligne](#)
- [Grand dictionnaire terminologique](#)
- [QNTERM](#)
- [WordReference](#)

**Dictionnaires spécialisés**

- [Antonyme.org](#)
- [Dictionnaire des cooccurrences](#)
- [Dictionnaire Électronique des Synonymes \(CRISCO\)](#)
- [Expressio](#)
- [FranceTerme](#)
- [Synonymes](#)

**Dictionnaires juridiques**

- [Chroniques linguistiques de la Société québécoise d'information juridique \(SQQUI\)](#)
- [Juridictionnaire](#)
- [Juriterm](#)
- [Les mots du droit](#)
- [Le dictionnaire Reid](#)

**Traduction**

- [DeepL](#)
- [Linguee](#)
- [Reverse](#)
- [Termium Plus](#)

**Rédaction**

- [Banque de dépannage linguistique](#)
- [Bescherelle](#)
- [Clés de la rédaction](#)
- [Le Rouleau des prépositions](#)
- [Navigateur linguistique](#)
- [Portail linguistique du Canada - Outils d'aide à la rédaction](#)

# SCHÉMAS JURIDIQUES

## Plus de 30 schémas

- Résumés de concepts juridiques
- Cadres d'analyse

**Les normes de contrôle en droit administratif**

**2 normes de contrôle**

- 1 | **Décision raisonnable**
- 2 | **Décision correcte**

La norme de contrôle applicable par défaut est celle de la **décision raisonnable**.

2 exceptions à la norme de contrôle raisonnable

**1**  
Quand le législateur a indiqué qu'il souhaite l'application d'une norme différente ou un ensemble de normes différentes.

-----

2 façons

Prescrit de façon expresse dans une loi

Un mécanisme d'appel est prévu devant une cour, indiquant ainsi l'intention du législateur que les cours de justice utilisent les normes applicables en appel

**2**  
Lorsque la primauté du droit commande l'application de la norme de la décision correcte.

-----

3 types de questions

Questions constitutionnelles

Questions de droit générales d'importance capitale pour le système juridique dans son ensemble

Questions liées aux délimitations des compétences respectives d'organismes administratifs

**Application de la norme de contrôle raisonnable**

Qu'est-ce qui rend une décision déraisonnable?

**Deux lacunes fondamentales**

**1** **Manque de logique interne dans le raisonnement**

Une décision doit être fondée sur un raisonnement rationnel et logique. Exemples de situations dans lesquelles il y a un manque de logique :

- Motifs ne reposent pas sur une analyse rationnelle
- Conclusion n'est pas fondée sur l'analyse effectuée
- Impossibilité de comprendre le raisonnement du décideur sur un point

# MODULES DE CYBERAPPRENTISSAGE

## Modules disponibles

- Signes d'ivresse
- Drogues et substances illicites
- Engagements de ne pas troubler l'ordre public
- Violence familiale et facteurs de risque
- Moyens de transport
- État de la route et météo
- Enquêtes sur le cautionnement
- Experts médicaux
- Informatique et pornographie juvénile
- Blessures et violence
- Voyeurisme et infractions connexes

**JURISOURCE.ca**  
Le site de la common law en français

**Modules de cyberapprentissage**

Accueil > Modules de cyberapprentissage

### Formations interactives gratuites pour perfectionner son français juridique

**COMMENT ÇA FONCTIONNE ?**

Chaque module est créé sur mesure pour présenter une situation de fait typique en droit pénal dans un environnement visuel attrayant. Plusieurs ressources terminologiques et exercices interactifs sont proposés au fil du module.

- Écoutez les avocat.e.s plaider
- Durée entre 5 et 30 min
- Reprenez en tout temps là où vous vous êtes arrêté

**COMMENT Y ACCÉDER ?**

Connectez-vous d'abord à la Zone membre ou inscrivez-vous si vous n'avez pas déjà un compte. C'est gratuit!

Choisissez ensuite une formation sur cette page, cliquez « Consultez ce module » et vous pourrez alors suivre la formation.

[Zone membre – Inscription](#)

**R c Sarrault**  
Enquête de mise en liberté sous caution

Voies de fait et profération de menaces

**Enquête de mise en liberté sous caution – R c Sarrault**

Cette formation de 25 à 30 minutes en terminologie juridique vous transporte dans une enquête de libération sous...

**R c Brisson**  
Enquête préliminaire

Violence envers les personnes âgées

**Enquête préliminaire – R c Brisson**

Cette formation de 15 à 20 minutes sur la terminologie juridique en français vous transporte dans une enquête...

**R c Gendron**  
Plaidoyer de culpabilité et imposition de la peine

Conduite dangereuse et droits linguistiques

**Plaidoyer de culpabilité et imposition de la peine – R c Gendron**

Une formation de 15 à 20 minutes sur la terminologie juridique en français dans un dossier de conduite dangereuse dans...

**R c Couillard**  
Enquête sur le cautionnement

Voyeurisme, pornographie juvénile et voies de fait causant des lésions corporelles

**Enquête sur le cautionnement – R c Couillard**

Une formation de 15 à 20 minutes sur la terminologie juridique en français dans le cadre d'une enquête sur le...

**MODULE COMPLÉMENTAIRE**

**Terminologie sur les engagements de ne pas troubler l'ordre public (art. 810 du Code criminel)**

Ce module a été créé afin d'offrir une formation plus approfondie et spécifique sur la terminologie employée dans les...

# CONTENUS - FICHES DESCRIPTIVES

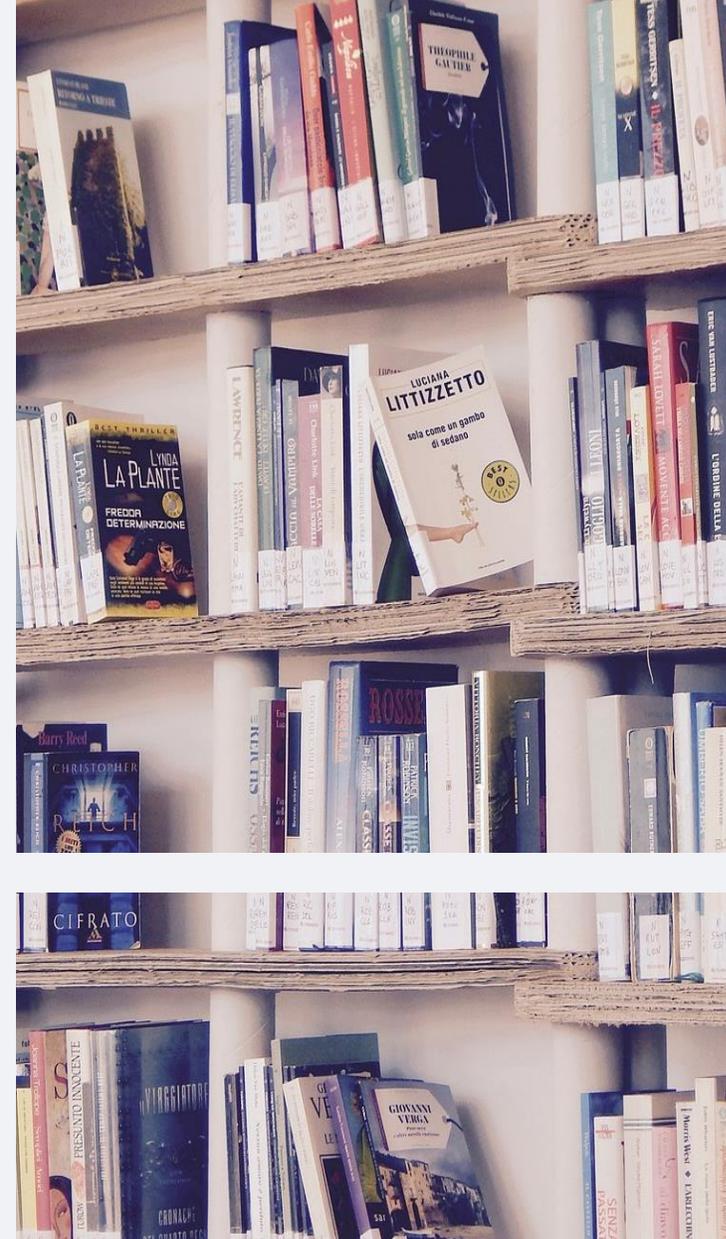
Des fiches descriptives pour vous aider à évaluer les sources recensées!

The screenshot shows a document page on Jurisource.ca. At the top left, there is a box containing '2023' and 'FR / EN'. At the top right, there is a box containing a heart icon, a location pin icon, and 'ON'. Below the header, the author is listed as 'Auteur : Lucie Laperrière'. The title of the document is 'Lettre aux parents d'un bénéficiaire mineur'. A red box highlights the description: 'Ce modèle d'acte développé par Me Lucie Laperrière et traduit par le Centre de traduction et de documentation juridiques est une lettre aux parents d'un bénéficiaire mineur.' Below this, it says 'Voici un extrait de ce document :'. The excerpt begins with 'Monsieur et Madame,' and 'Objet : Administration de la succession de [nom du défunt ou de la défunte]'. The text continues with '[nom du (des) fiduciaire(s) de la succession], fiduciaire(s) de la succession de [nom du défunt ou de la défunte], souhaite(nt) procéder à la répartition des legs de la succession. Je comprends que vous êtes le père/la mère/le père et la mère de [nom du bénéficiaire mineur], l'un'. On the right side, there is a teal sidebar titled 'Téléchargements et liens'. It contains two entries: 'Lettre aux parents d'un bénéficiaire mineur' with a 'Télécharger' button, and 'Letter to parents of minor beneficiaries' with a 'Télécharger' button.

# À RETENIR

## 3 points clés

1. Jurisource.ca c'est gratuit!
2. C'est un outil de **common law en français!**
3. C'est **plus de 11 000 ressources** dont des décisions judiciaires, des lexiques et des ressources linguistiques!



# Inscrivez-vous à l'infolettre

Découvrez des ressources incontournables

✉ *Votre adresse courriel*

m'inscrire →

## INFOLETTRE

N'hésitez pas à vous inscrire à l'infolettre de Jurisource.ca pour recevoir un courriel mensuel vous présentant les nouvelles ressources ajoutées, les ressources en vedettes sur le site et bien plus encore!

**AVEZ-VOUS DES  
QUESTIONS ?**

**Coordonnées**



[info@jurisource.ca](mailto:info@jurisource.ca)



[www.jurisource.ca](http://www.jurisource.ca)

